

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B225-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B225

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades – Subventions d'équipement aux communes de Venelles, Le Tholonet, Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau et La Roque d'Anthéron

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Opération façades - Subventions d'équipement aux communes de Venelles, Le Tholonet, Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau et La Roque d'Anthéron
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 1 634,60 € à la commune de Venelles, d'un montant de 1 237 € à la commune du Tholonet, d'un montant de 1 000 € à la commune de Bouc-Bel-Air, d'un montant de 1 998,45 € à la commune des Pennes Mirabeau et d'un montant de 1 713,97 € à la commune de La Roque d'Anthéron dans le cadre des opérations façades.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 20 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opération façades et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à ce jour, pour l'exercice 2014 à :

- 32 410,98 € (délibération n°2014-B045)

Cinq nouvelles demandes ont été reçues :

- Venelles (délibération cadre n°95/2003 du 10 mai 2003) a fait parvenir une demande concernant 2 dossiers.
- Le Tholonet (délibération cadre n°74/11 du 5 septembre 2011) a fait parvenir une demande concernant un dossier.
- Bouc Bel Air (délibération cadre n°09.06.28 du 28 septembre 2009) a fait parvenir une demande concernant 2 dossiers.
- Les Pennes Mirabeau (délibération cadre n°185X05 du 25 novembre 2005) a fait parvenir une demande concernant 5 dossiers
- La Roque d'Anthéron (délibération cadre n°85-02 du 28 juin 2002) a fait parvenir une demande concernant 5 dossiers

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)	
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA
Venelles	2	2	60%	15%	6 538,40 €	1 634,60€
Le Tholonet	1	1	40%	10%	4 947,98 €	1 237,00 €
Bouc Bel Air	2	2	53% et 60%	13% ou 15%	4 000,00€	1 000,00€
Les Pennes Mirabeau	5	5	53% ou 66% en secteur prioritaire et 33% ou 46% en secteur non prioritaire	40 ou 50% en prioritaire et 25 ou 35% en non prioritaire	27 443,45 €	1 998,45 €
La Roque d'Anthéron	5	5	33,33 %	8,33%	6 858,01 €	1 713,97 €
Total (TTC)						7 584 ,02 €

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2002-A020 du Conseil Communautaire du 25 mars 2002 relative à l'aide aux propriétaires engageant des travaux de ravalement de façades,

VU la délibération cadre n°2010-A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment l'attribution des fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 28 mai 2014,

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 634,60 € à la commune de Venelles;

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 237 € à la commune du Tholonet;

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 000 € à la commune de Bouc Bel Air ;

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 998,45 € à la commune des Pennes Mirabeau ;

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 713,97€ à la commune de La Roque d'Anthéron ;

➤ **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-2041412 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades – Subventions d'équipement aux communes de Venelles, Le Tholonet, Bouc-Bel-Air, Les Pennes-Mirabeau et La Roque d'Anthéron

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



23 JUIN 2014